



16ème législature

Question N° : 4282	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Statistiques concernant le statut personnel en vigueur à Mayotte	Analyse > Statistiques concernant le statut personnel en vigueur à Mayotte.
Question publiée au JO le : 20/12/2022 Réponse publiée au JO le : 28/03/2023 page : 2918 Date de signalement : 21/03/2023		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les statistiques relatives au statut personnel mahorais afin de savoir quel est le nombre estimé, par ses services, de Mahorais qui sont, à la date de sa réponse, de ce statut personnel à Mayotte et dans le reste de la France et combien, parmi eux, seraient mineurs à cette date. Il lui demande aussi, à partir des registres de l'état civil de droit local tenus à Mayotte, quels sont les effectifs inscrits sur ces registres pour 2022 et pour chaque année antérieure depuis 2012, ainsi que leur répartition par âge et par sexe, en 2012, en 2017 et en 2022, si elle est connue ou si elle peut être déterminée.

Texte de la réponse

Cette question écrite portant sur les statistiques relatives au statut personnel mahorais, le ministère de la Justice ne dispose d'aucune base de données en la matière et n'a de ce fait aucune statistique à communiquer sur cette thématique.